

## Conditions du concours Swibeco AG Toutes branches, du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025

- Le concours se déroule en une étape, du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025.
- Les cinq AG de Suisse ayant atteint le plus d'activations seront récompensées comme suit:
  - 1<sup>re</sup> place: CHF 5000/2<sup>e</sup> place: CHF 4000/3<sup>e</sup> place: CHF 3000/4<sup>e</sup> place: CHF 2000/5<sup>e</sup> place: CHF 1000
  - Le versement aura lieu sur le CC-SE de l'AtG.
- Le classement sera calculé comme suit:
  - Nombre de points pour le classement = nombre d'activations divisé par le nombre des effectifs requis de l'AG
  - La division par le nombre d'effectifs requis vise à rééquilibrer les différences de taille entre les AG et d'atteindre une égalité des chances. Les AG obtenant ainsi le plus grand nombre de points sont récompensées.
- Une intermédiation n'est prise en compte que si elle a été saisie dans le [formulaire de leads](#) et si le client a activé Swibeco. Pour le concours et le classement, c'est la date de première connexion à Swibeco (visible dans CRM) qui compte, et non la date de l'intermédiation.
- Pour avoir droit à un prix, une AG doit atteindre au moins 10 activations Swibeco.
- En cas d'ex æquo, la prime et le contingent des places suivantes seront répartis entre elles, et les places suivantes sont supprimées.
- Tout recours est exclu. Swibeco est habilitée à prendre des décisions au sujet du concours.
- Pour toute autre question sur le concours, veuillez vous adresser à [clients@swibeco.ch](mailto:clients@swibeco.ch). Concernant les formations à la vente de Swibeco, les cadres techniques E de votre région sont à votre disposition, de même que Swibeco.